

Assemblée générale ordinaire année 2007 : compte-rendu

Date de l'assemblée : 12 janvier 2008. Début de séance 18h00. fin de séance 20h30

Présents :

ANDRE Jean, AUDE David, BARGE Jean-Pierre, BELLESSORT Claude, CARDINE Sylvain, CHEVALIER Dominique, COLLIARD Olivier, CREZE Yann, DAOUDAL Catherine, DEVAUX Frédéric, EPAILLARD Thierry, FERRASSON Eric, FIEVET Bruno, FOSSE Frédéric, FRESNE Jacques, FRESNE Nathalie, GONZALEZ Olivier, KERMORGANT Didier, KNABE Curt, LAURENT Clémence, LEJEMMETEL Pascal, LONGUET Pascal, MASSOT Rachel, RISCH François, ROBERT Alain, ROBERT Véronique, STIMAMIGLIO Emmanuelle, TONUS Benjamin, VOISEUX Claire, WOILLOT Laurent, DUPIN Yves,

Rappel de l' Ordre du jour :

- Présentation bilans
- Demandes de subventions 2008
- Projets 2008
- Participation CVL sur les sorties club
- Ecole CVL
- Bureau AGCAM (Association de Gestion du Centre Aéronautique Maneyrol)
- Formations
- Rappel réglementation
- Participation CVL sur RCA BI
- Véhicule CVL
- ZIT La Hague
- Renouvellement du bureau et CA de CVL
- Questions diverses

points de l'ordre du Jour développés:

Présentation bilans :

Bilan moral présenté par Alain (voir pièce jointe). Approuvé par vote à 100%.

bilan comptable présenté par Nathalie. Approuvé par vote à 100%.

bilan treuillage et vol découverte présenté par Curt,

bilan Handicare présenté par Alain

Demandes de subventions envisagées pour 2008 :

- Fondation Prévadiés : achat à 100% d'un Biplace, sellettes, secours. Cet ensemble ayant fait aussi l'objet d'une demande de subvention auprès de la CCH, cette dernière sera annulée (voire convertie dans d'autres matériels, si la CCH l'accepte).
- CCH Investissement : Nouvelle balise météo (1350 €).
- CCH Fonctionnement : 1000 €
- CNDS : Dossier prévu mars 2008. Objet de la subvention à définir d'ici là, par le C.A. (Formation accompagnateur, animateurs, stage pilotages ?)

Projets 2008

- **Speed Flying** : le C.A. a envisagé 2 façons différentes pour lancer cette activité dans le Cotentin :
 - soit on laisse K2L promouvoir cette activité (version Vol de pente), et c'est donc Sergio qui gère le prêt de matériel pour test, la formation des essayeurs, etc ... et c'est de n'est pas du ressort de CVL (pas de subvention à demander, aucune gestion de l'activité, ...),
 - soit CVL décide de prendre en charge le développement de cette activité, en approvisionnant une ou des ailes et en les mettant à disposition des membres, ce qui nécessite impérativement que Serge forme les membres intéressés (avec un suivi jusqu'à l'autonomie) avant de les laisser voler seuls, ce qui indirectement nécessite que Serge soit lui-même formé (cette formation étant prise en charge par CVL).

Il est rappelé en AG, par les représentants de la Ligue, que la pratique du Speed Flying, si l'on veut qu'elle soit relativement sécuritaire, requiert déjà de bonnes compétences en maniement de parapente, compte-tenu de la vivacité et de la vitesse des ailes de Speed.

Par vote lors de l'AG, il se dégage que :

- 10 membres sont intéressés par la découverte de cette activité,
- 100% des membres préfèrent ne pas voir le CVL prendre en charge cette activité ...

Par conséquent 2008 restera une année d'observation.

- **Sortie club** : Sergio se renseigne pour organiser une sortie dans les Pyrénées, à l'identique de ce qui a été fait l'année dernière. D'autres sorties peuvent être proposées d'ici le printemps. Le CA propose l'idée d'inclure, dans une ou plusieurs de ces sorties, 1 ou 2 jours de stage de perfectionnement (l'idée maitresse est de disposer sur place d'un moniteur capable d'apprendre quelque chose à tous les participants de la sortie, quelque soit leurs niveaux, et de mener le groupe sur le ou les meilleurs sites du moment – ça évite de perdre du temps à choisir -).

Hors réunion : la sortie dans les Pyrénées se fera du **31 mai au 8 juin**. Contacter Sergio ou autre membre du C.A. pour l'inscription (premier arrivé, premier servi ...).

- **Ancienne Balise météo** : le C.A. va regarder s'il est possible de ré-implanter ailleurs, l'ancienne balise météo (c.a.d. l'actuelle, qui devrait être remplacé courant 2008) : Omonville ?

Participation CVL sur les sorties club : Pourront participer aux sorties club, toute personne étant en possession d'une licence FFVL et d'une RCA. Tous les frais imputables aux sorties club (Véhicule, alimentation, etc ..) seront à la charge des participants. Chaque membre de CVL bénéficiera d'une participation de CVL sous la forme d'un montant forfaitaire annuel répartissable sur la ou les sorties de l'année. Les non-membres pourront participer aux sorties club mais ne bénéficieront pas de ce montant forfaitaire.

Le montant forfaitaire est soumis à vote, pour la valeur de 50 € : 2 abstentions, 29 Pour.

Ecole CVL : compte-tenu de raisons personnelles de Sergio qui ne veut pas poursuivre cette activité en 2008, et que la FFVL nous impose d'avoir 2 moniteurs à partir de 2008 (condition que nous ne pourrions pas remplir), l'école ne fonctionnera pas en 2008.

Bureau AGCAM : En dernière réunion avec les utilisateurs du centre du vent (Maneyrol) il a été constitué un bureau directeur provisoire de l'Association de Gestion du Centre Aéronautique Maneyrol (A.G.C.A.M.).

Pour le CVVVH : LEBER Olivier => Président

Pour le MACCH : Trésorerie

Pour CVL : Secrétariat. Laurent Woillot.

Le C.A. de cette association est constitué de 9 membres, à raison de 3 membres par associations utilisatrice (CVVVH, MACCH, CVL).

CVL va regarder s'il est possible de ne pas rendre nominatifs les 3 postes de membres issus du CVL (ou a minima de désigner des suppléants), afin que l'absence de l'un ou plusieurs de ces 3 membres ne porte pas préjudice à la représentativité du CVL lors de réunions de l'AGCAM.

Formations : Yves Dupin fait un rappel en cours d'AG des formations proposées par la FFVL (Accompagnateur de Club, Animateur de Club, moniteur fédéral). Nathalie et Curt sont inscrits en formation Accompagnateur, dispensée par la Ligue.

Un rappel sera fait sur la disponibilité d'informations concernant les stages et formations, sur notre site oueb.

Par ailleurs Yves Dupin nous présente le souhait de la DRDJS de développer l'activité Cerf-volant, notamment relayé par la Ligue qui va proposer des formations aux qualifications d'Initiateur et de Moniteur Cerf-volant.

Rappel réglementation : (1) La RCA est obligatoire sur tout site de vol. Tout pilote non couvert par une assurance RCA se verra interdire la pratique du vol libre sur les sites de CVL. (2) L'adhésion à CVL implique obligatoirement que l'adhérent soit licencié FFVL (3) Le licencié FFVL n'a pas obligation de souscrire une RCA à la FFVL, il peut prendre cette assurance auprès d'un autre organisme. Il devra dans ce cas fournir une copie du contrat.

Participation CVL sur RCA BI : Basée sur le bordereau licence 2008, il sera remboursé en fin de saison 2008 la somme de 65 € aux biplaceurs CVL ayant effectué un minimum de biplace pour CVL.

Le détail est : le biplaceur CVL devra souscrire au minimum une RCA de 55 € et une IA passager de 30 €. La somme de 65 € correspond au delta RC volant RC volant biplace associatif (soit 35 €) + l'IA passager.

Véhicule CVL : Lors des journées treuillage certaines difficultés ont été constatées :

- Mise en place et déplacement du treuil sur terrains type marais ou plage.
- Dévidage simultané des 2 lignes sur ces mêmes terrains.
- Déplacement des personnes handicapées avec ou sans fauteuil de vol.

Jusqu'à ce jour, l'utilisation du 4x4 de Laurent nous a permis de pallier certaines de ces difficultés mais ne peut les résoudre toutes et ne peut être disponible à 100% pour CVL. D'autre moyen comme la moto ont été essayé ou envisagés mais ils ne répondent pas entièrement à nos besoins. La disponibilité à CVL d'un petit véhicule tout terrain pourrait répondre à ces besoins et permettrait aussi d'emmenner le treuil sur les lieux d'utilisation sans faire appel à des véhicules personnels qui ne sont pas toujours en mesure (légal et de sécurité) de tracter les 600 kg du treuil BM1.

Un véhicule ne rentrant dans aucun critère de subvention, il sera difficile de trouver des fonds.

4x4 EDOUIN nous proposera gracieusement, début 2008 un véhicule tout terrain d'occasion ou une location gracieuse à l'année. Restera à subventionner les frais de fonctionnements, voir avec la grande distribution ou autre pour une location publicitaire du véhicule. L'acceptation de ce véhicule (et donc aussi des frais de fonctionnement !) est soumis à vote lors de l'AG : 1 voix contre, 30 Pour.

ZIT La Hague : notre Président a renouvelé notre requête auprès du Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes, d'aménager l'actuelle ZIT La Hague, afin d'aménager un couloir pour rendre légal le cross Vauville – nez de Jobourg. Voir le courrier et les suggestions d'aménagement, en pièce jointe.

Renouvellement du bureau et CA de CVL : Le conseil d'administration et bureau de CVL est à renouveler. Le CA actuel est sortant. De par le principe de constitution du C.A. et du bureau, acté dans les statuts de notre association, nous procédons en premier lieu à une élection des membres du C.A.. Ces derniers auront à se réunir par la suite pour élire entre eux les membres du bureau.

Membres élus pour le C.A. (tous à 100% de voix Pour, 0% Contre, 0% d'abstention) :

ROBERT Alain
KNABE Curt
FRESNE Nathalie
WOILLOT Laurent
FURLANI Serge
BELLESSERT Claude
LAURENT Clémence
FRESNE Jacques
ROBERT Véronique
CHEVALIER Dominique
VOISEUX Claire
CHOURAQUI Denis
RISCH François

Hors A.G., le C.A. s'est réuni et a élu les membres du bureau directeur.

Membres élus pour le Bureau Directeur (tous à 100% de voix Pour, 0% Contre, 0% d'abstention) :

Fonctions	Noms	Attributions
Président	ROBERT Alain	Licences, subventions
Vice-président	KNABE Curt	Baptêmes. Vol découverte
Trésorier	FRESNE Nathalie	Comptabilité
Secrétaire	WOILLOT Laurent	Secrétariat
Membre	FURLANI Serge	Sorties club
Membre	BELLESSERT Claude	Formation
Membre	LAURENT Clémence	Appuis formation
Membre	FRESNE Jacques	Matériel CVL
Membre	ROBERT Véronique	Activité Handicare
Membre	CHEVALIER Dominique	Activité treuillage
Membre	VOISEUX Claire	Sites de vol
Membre	CHOURAQUI Denis	Sites de vol
Membre	RISCH François	Sites de vol

Questions diverses : Le C.A. informe les membres que l'emport de parachutes de secours, sur les biplaces associatifs, pré-senti en 2007 comme risquant de devenir légalement obligatoire dès 2008 (ce qui avait déclenché leurs achats, en 2007), n'est finalement plus obligatoire Ces secours étant à ce jour montés sur ailes biplaces, nous verrons à l'usage si on les maintient ou non.